



## **DECLARATION DU SE-UNSA à la CAPD du 29 AOUT 2013**

Monsieur le Directeur Académique,

Vous réunissez aujourd'hui la Commission Administrative Paritaire Départementale pour procéder aux affectations des enseignants restés sans poste à l'issue de la deuxième phase du mouvement.

Cette procédure de réunion d'une instance paritaire en lieu et place du groupe de travail répond à la demande des organisations syndicales qui ont revendiqué le retour au mouvement en deux phases avec des affectations prononcées après consultation des représentants des personnels en CAPD, et nous en sommes satisfaits.

Cependant, le fait de réunir cette instance le 29 août, soit trois jours avant la rentrée met les enseignants concernés dans l'impossibilité de préparer leur classe.

Le SE-UNSA souhaite, dans la mesure où cela ne mettrait pas en difficulté les personnels administratifs, que pour les années à venir, cette réunion de la CAPD d'ajustements de rentrée soit avancée de quelques jours afin de permettre aux enseignants de disposer d'une semaine avant de se retrouver face à leurs élèves.

Le SE-UNSA vous a renouvelé par courrier sa demande de remboursement des frais de déplacements occasionnés par les formations continues de circonscription et de sa décision d'appeler, cette année encore, les professeurs des écoles du département à refuser de payer pour travailler en appliquant la consigne syndicale « Pas de déplacement sans ordre de mission » pour se rendre aux formations continues en circonscription.

Etes-vous en mesure de nous apporter une réponse ?

Par ailleurs, nous demandons à être destinataires de la liste des affectations des contractuels qui vont faire leur première journée dans les écoles le jour de la prérentrée.

Nous souhaitons également aborder au cours de cette CAPD l'organisation des réunions de directeurs de ces prochains jours.

En effet, lors de la rentrée 2011, certains IEN avaient placé la réunion des directeurs sur le temps de la journée de solidarité ce qui contrevient aux directives ministérielles concernant l'objet de cette dernière. A la rentrée 2012, votre prédécesseur leur avait rappelé que la réunion des directeurs devait se tenir sur le temps de la journée de prérentrée et il semble que cette consigne avait été respectée.

Or, nous constatons qu'au moins un IEN a, à nouveau placé sa réunion des directeurs le vendredi 30 août, sur le temps de la journée de solidarité.

Avez-vous autorisé cette pratique ? Si oui, pouvez-vous nous communiquer les références des textes sur lesquels vous vous êtes fondés ?

Pour terminer le SE-UNSA vous demande de préciser les modalités de récupération de la journée des vacances de la Toussaint, le mercredi 13 novembre, pour les personnels travaillant à temps partiels.